



VAL DE VIENNE MOTO



Technopole du Circuit

86150 LE VIGEANT

Club affilié à la Fédération Française de Motocyclisme n°C2664

(Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901)

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE VITESSE ET D'ENDURANCE DU POITOU-CHARENTES

14 & 15 octobre 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : **DEFINITION**

Le Val de Vienne moto organise les 14 & 15 octobre 2017, sur le Circuit du Val de Vienne d'une longueur de 3768m, la finale du **Championnat de Ligue de vitesse et endurance du Poitou-Charentes 2017**.

Les catégories suivantes seront admises :

- Master
- Expert
- Endurance

L'épreuve accueille une manche du championnat Monster race et des courses de side-car (RSCM).

Article 2 : **CONCURRENTS**

Pour les différentes catégories du Championnat de ligue du Poitou-Charentes sont admis les concurrents qui correspondent aux critères de l'article I-1 du règlement de ce championnat.

Sont acceptés, hors championnat, les pilotes ayant une licence « une manifestation », les pilotes des autres ligues ainsi que les équipages à « l'Américaine ». Ces derniers auront une pénalité d'un tour par heure pour le calcul de leur classement.

Pour les courses annexes, les pilotes doivent respecter les critères des championnats respectifs.

Les courses sur le circuit du Val de Vienne admettront un maximum de 44 machines en vitesse, 52 en endurance et 27 en side-cars (52 pour les essais en « solos » et 32 pour les side-cars).

Article 3 : **ENGAGEMENTS**

Pour les catégories du Championnat de ligue, les engagements seront reçus conformément aux prescriptions de l'article I-3 du Règlement de la ligue motocycliste Poitou-Charentes 2017. Les frais de transpondeur seront inclus dans l'engagement.

Concernant les engagements aux courses annexes, ils devront être faits conformément aux règlements 2017 de ceux-ci.

Article 4 : **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

Les vérifications administratives se dérouleront à partir du vendredi 13 octobre de 8 heures à 19 heures. Les pilotes devront se présenter avec leur licence (NCO ou « une manifestation »), le permis de conduire ou CASM et leur confirmation d'engagement.

Les vérifications techniques se dérouleront au local technique du circuit :

- **Le vendredi 13 octobre 2017 de 10h30 à 20h00**
- **Le samedi 14 octobre 2017 de 7h00 à 12h00**

Les machines devront être présentées avec leurs numéros de course, le bas de carénage démonté pour les motos munies d'un moteur 4 temps et les pilotes devront se présenter avec leur équipement complet.

Un contrôle sonomètre pourra avoir lieu.

Article 5 : **BRIEFING**

Un briefing obligatoire sera organisé par la direction de course pour les concurrents du Championnat de ligue vitesse et endurance.

Toute absence au briefing sera passible d'une amende de 75 Euros.

Les briefings auront lieu le vendredi soir à partir de 19 heures. Un briefing supplémentaire sera exceptionnellement organisé le samedi midi à 12 heures 25 pour les pilotes n'ayant pu assister à celui de la veille, pour une raison qu'ils devront justifier auprès de l'organisateur ou de la direction de course.

Article 6 : **DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

Essais Chronométrés:

Ces essais se dérouleront conformément à l'article I-3 du Règlement de la ligue Poitou-Charentes 2017.

Courses:

Les courses se dérouleront conformément à l'article 1-3 du Règlement de la ligue Poitou-Charentes 2017, sur les distances suivantes :

- Master 13 & 11 tours
- Expert 13 & 11 tours

- Consolante: 13 & 11 tours
- Monster race: 11 tours
- Side-Cars Classic : 9 tours
- Side-Cars Open : 10 tours
- Side-Cars Promo : 11 tours
- Endurance: 5 heures

Procédures de départs :

Telles que définies à l'article 3.2 des règles générales pour les épreuves de vitesse.

Article 7: **RECLAMATIONS**

Modalités conformes au Code de discipline et d'arbitrage de la FFM.

Article 8: **ASSURANCE**

La manifestation a obtenu le visa d'organisation de la FFM.

Cette épreuve est assurée, conformément aux prescriptions en vigueur, auprès de la société FMA.

Article 9 : **OFFICIELS**

Délégué FFM-Président de Jury :	Norbert Audureau	licence 002548	Ligue : L08
Représentant Side-Car :	Jean Claude PIETU	licence 069572	Ligue : L03
Directeur de Course :	Christian Pinochet	licence 019595	Ligue : L07
Directeurs de Courses Adjointes :	Bernard Georget	licence 011372	Ligue : L12
	Jean-Louis Houalet	licence 139798	Ligue : L08
Membre de Jury :	Bernard Aupy	licence 046538	Ligue : L12
	Marc Sourisseau	licence 031368	Ligue: L12
Responsables Techniques FFM :			
Commissaires Techniques :	Motheau Patrick	licence 017886	Ligue : L12
	Jean-Roland Ridet	licence 127011	Ligue : L12
	Francis Colly	licence 068455	Ligue : L12
Technique Side-Car	Laurent Lioret	licence 015802	Ligue : L14
Relations Concurrents :			
Responsable Paddock :			
Responsable Chronomètres :	Alain Bourdarias		
Chronomètres :	AFC Micro		

Responsable Transpondeurs :

Poste 0 :

Président de Ligue :	Patrick David	licence 007926	ligue : L12
Délégué de Ligue :	Bernard Aupy	licence 046538	ligue : L12
Responsable Organisation :	Emmanuel Collon	licence 142343	ligue : L12
Secrétariat jury :	Sandra GARDAIS	licence 202627	ligue :L12

Article 10 : **APPLICATION AU REGLEMENT**

Tous les cas non prévus au présent règlement particulier seront tranchés par le Collège des Commissaires Sportifs, conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM, des règles techniques de Sécurité et des règles générales pour les épreuves de vitesse.

Article 11 : **PARC COUREUR**

Les parcs réservés aux concurrents sont mis à leur disposition afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que possible. Ces parcs ne peuvent donc pas être utilisés à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels et leurs motos sont placés sous leurs entières responsabilités durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du Club Organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Article 12 : **LAISSEZ-PASSER**

Les laissez passer seront fournis après vérification administratives aux pilotes. Ils seront nominatifs, non vendables, non cessibles à titre gracieux.

Article 13 : **PLANNING HORAIRE**

Samedi 14 octobre 2017.

8 h30	8 h 50	Essai chrono	CLPC pilote jaune (3^e pilote).
8 h 55	9 h 15	Essai chrono	Side-Car OPEN.
9 h 25	9 h 45	Essai chrono	Plateau Monster race.
9 h 50	10 h 10	Essai chrono	CLPC Master.
10 h 20	10 h 40	Essai chrono	CLPC Expert.
10 h 45	11 h05	Essai chrono	CLPC pilote rouge.
11 h 15	11 h35	Essai chrono	Side-Car CLASSIC.
11 h 40	12 h 00	Essai chrono	Side-Car PROMO.
12 h 10	12 h 30	Essai chrono	CLPC pilote vert.

Pause

13 h 55	14h 15	Course 1	Side-Car OPEN	10 tours.
14 h 30	14 h 50	Course 1	Plateau Monster race.	11 tours.
15 h 05	15 h 30	Course 1	CLPC Master.	13 tours.
15 h 45	16 h 05	Course 1	Side-Car CLASSIC	9 tours.
16 h 20	16 h 45	Course 1	CLPC Expert.	13 tours.
17 h 00	17 h 20	Course 1	Side-Car PROMO	11 tours.
17 h 35	18 h 00	Course 1	CLPC Consolante.	13 tours.

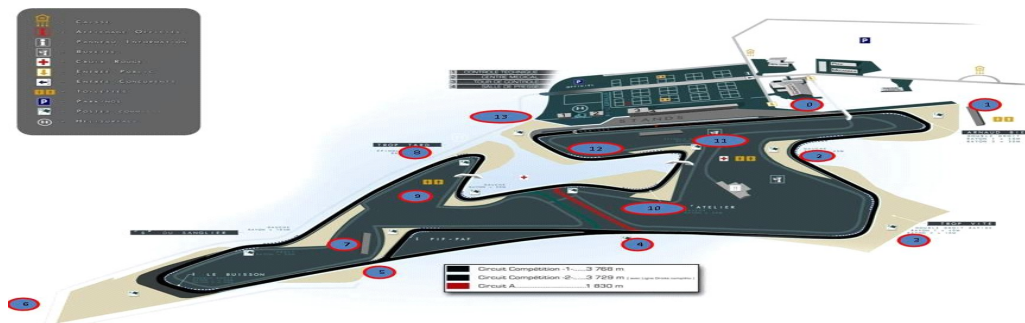
Dimanche 15 octobre 2017.

8 h 30	8 h 50	Course 2	Side-Car PROMO	11 tours.
9 h 05	9 h 25	Course 2	Side-Car CLASSIC	9 tours.
9 h 40	10 h 00	Course 2	CLPC Consolante.	11 tours.
10 h 15	10 h 35	Course 2	CLPC Master.	11 tours.
10 h 50	11 h 10	Course 2	CLPC Expert.	11 tours.
11 h 25	11 h 45	Course 2	Side-Car OPEN .	8 tours.
12 h 00	12 h 20	Course 2	Plateau Monster race.	11 tours.

Pause.

13 h 30	18 h 30	Course	CLPC Endurance	5 heures
---------	---------	--------	-----------------------	-----------------

Ces horaires sont à titre indicatifs et peuvent être modifiés en fonction du déroulement de la journée.



VISA CLUB

VISA LIGUE

VISA FFM

